

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET**

**33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT**



**N° D2017-005**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Réunion Ordinaire du 24 JANVIER 2017**

L'an deux mil dix-sept le vingt-quatre du mois de janvier à 18 h 30 le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie d'Airvault sous la présidence d'Olivier FOUILLET, Président.

**24 présents + 2 pouvoirs :**

**Membres titulaires présents :**

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Jacky JOZEAU, Viviane CHABAUTY, Jacky METAY, Jacques METREAU, Jacky PRINCAY, Jean-Marie COLIN, Maryse CHARRIER, Lucette ROCHER, Huguette ROUSSEAU
- ✓ Commune d'Assais les Jumeaux : Jean-Pierre CESBRON, Claude SERVANT, Jean-Michel PROUST,
- ✓ Commune d'Availles Thouarsais : Daniel ROBERT,
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY,
- ✓ Commune de Le Chillou : Jeanne BARIGAULT,
- ✓ Commune d'Irais : Joël MEUNIER,
- ✓ Commune de Louin: Monique NOLOT,
- ✓ Commune de St Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Jacques CHAUVEAU, Ludovic BARREAU, Micheline REAU
- ✓ Commune de Tessonnière: Frédérique DAMBRINE,
- ✓ Commune de Maisontiers : Jean-François COIFFARD,

**Membre suppléant présent sans voix délibérative :**

- ✓ Commune de Maisontiers : Alain GILLES

**2 pouvoirs :**

- ✓ Claire SAINCOURT a donné pouvoir à Maryse CHARRIER
- ✓ Maryse BARIGAULT a donné pouvoir à Monique NOLOT

**Excusé (e) s :** Mathias DIXNEUF, Maryse BARIGAULT, Claire SAINCOURT

**Claude SERVANT a été élu secrétaire de séance.**

**Date de la convocation :** Mercredi 18 janvier 2017

**INFORMATIQUE COMMUNICATION  
AVENANT A LA CONVENTION DE FORMATION ET D'ASSISTANCE DU PERSONNEL A L'UTILISATION  
D'UN SITE INFORMATIQUE**

Le CDG 79 propose de renouveler la convention de formation et d'assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique en précisant que le conseil d'administration du CDG79 a décidé de réévaluer les tarifs applicables aux prestations assurées par le service informatique à compter de janvier 2017 : la redevance subit une augmentation de 3% ; le taux horaire servant au calcul des tarifs de formation, d'intervention sur site et de poste supplémentaire (au-delà du premier) passe de 35 € à 36 € ; une participation forfaitaire de 26.75 € est instituée, par technicien et par déplacement, pour les interventions sur site hormis l'aide à la paie.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire :

- ✓ Décide de signer avec le Centre de Gestion de la FPT 79 l'avenant à la convention de formation et d'assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique, dont un exemplaire est joint à la délibération.
- ✓ Autorise M. Le Président ou son représentant à signer ledit avenant.

AR-Préfecture

079-200041416-20170124-D2017005-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 30-01-2017

Publication le : 31-01-2017

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Olivier FOUILLET  
  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET  
33 Place des Promenades BP 60002  
79600 AIRVAULT  
Tél. 05 49 64 93 48